

## DELIBERATION N° 86/06-19 - MESURES DE SECURITE RUE DE SECOURS

Pendant une période d'un mois, du 14 Avril au 19 Mai 1986, la rue de Secours a été mise en sens unique pendant une demi-heure à chacune des sorties de classes.

A la suite d'une réunion publique sur les résultats de cette expérience, Monsieur le Maire est appelé à décider des mesures définitives à adopter pour éviter le stationnement anarchique aux abords de l'Ecole Prévert.

Selon la police, l'expérience n'est probante qu'en raison de la présence d'agents de police sur place.

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, propose à l'Assemblée de se prononcer sur les mesures à prendre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- demande à Monsieur le Maire de prendre, à compter du 1er Septembre 1986, un arrêté concernant les mesures suivantes :

. matérialisation de l'axe de la chaussée, sur toute la longueur de la rue de Secours, par une bande blanche,

. interdiction de stationner de part et d'autre de la chaussée, de 11 h à 17 h.